



MAIRIE DE SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

35220

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

Compte rendu de séance

Séance du 31 août 2020 à 20h30

L'an 2020 et le 31 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FAUVEL Marc, Maire.

Présents :

M. FAUVEL Marc, Maire, M. LETORT Anthony, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CRESPEL Annick, M. JEULAND Philippe, M. MESTRARD Emmanuel, Mme TRAVERS Patricia, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine.

Absents excusés :

Mme BASLÉ Marie-Pierre (procuration à M. FAUVEL Marc).
M. LE FAOU Frédéric.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 25/08/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. LEBRETON David.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

Délibération : Devis pour fourniture et pose de 2 portes métalliques aux vestiaires du terrain des sports.

Délibération : Devis pour entretien et désinfection des locaux à l'école maternelle et Centre de loisirs.

SOMMAIRE

Délibération : Devis pour nettoyage des vitreries des bâtiments communaux.

Délibération : Vitré Communauté : Désignation d'un délégué pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Délibération : Choix du nouveau logo de la Commune.

Délibération : Réfection du pignon Ouest de la Mairie.

Délibération : Choix du nouveau logo de la Commune.

Délibération : Vente de la maison 9, rue Saint-Laurent : modification de la délibération 2020-06-53 prise lors de la séance du 29/06/2020.

2 D.I.A.

⇒ 2020-09-55 – Devis pour fourniture et pose de 2 portes métalliques aux vestiaires du terrain des sports

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des actes de vandalismes courant le mois d'août, 2 portes ont été endommagées aux vestiaires du terrain des sports et qu'il est nécessaire de les changer.

A la demande de la Mairie, l'entreprise SUIRE de Marpiré a établi un devis :

SARL SUIRE ET ASSOCIES
LA MARE DU TEIL

35220 MARPIRE

Numéro	Date
DE2020523	31/08/20
Référence	

MAIRIE DE ST JEAN SUR VILAINE

PLACE GRAND COUR

35220 ST JEAN SUR VILAINE

Contact
N° téléphone contact
N° télécopie contact

Devis

—
Cher Client,

Nous avons bien reçu votre demande de devis et nous vous en remercions.

Nous vous prions de trouver ci-dessous nos conditions les meilleures.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT
	Réf - Vestiaire foot			
1001	Fourniture et pose de 2 portes métalliques - antipanique 1 point - 1/2 béquille + cylindre - ferme porte Dorma - laquage Ral 5012	2,00	1 280,00	2 560,00
1002	Dépose de 2 portes existantes	1,00	40,00	40,00
TOTAL DEVIS N° DE2020523				2 600,00

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
V19	2 600,00	20,00%	520,00	2 600,00	0,00		3 120,00	0,00	3 120,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SUIRE d'un montant de 2 600.00 € H.T. (3 120.00 € T.T.C.)

⇒ **2020-09-55-2 – Devis pour entretien et désinfection des locaux à l'école maternelle et Centre de Loisirs**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, en complément des gestes barrières habituelles, il est indispensable également d'être vigilant sur le nettoyage et désinfection des locaux accueillant les enfants à l'école et au Centre de Loisirs et présente 2 devis de l'entreprise ARMOR NETTOYAGE pour la période du 31/08/2020 au 30/10/2020 dans l'immédiat :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Centre de loisirs	654.00 €	784.80 €
Ecole	1 078.00€	1 293.60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les 2 devis de l'entreprise ARMOR NETTOYAGE pour l'école et le Centre de Loisirs.

⇒ **2020-09-56 – Devis pour nettoyage des vitreries des bâtiments communaux**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour le nettoyage des vitres de différents bâtiments communaux :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
ARMOR NETTOYAGE	495.00 €	594.00 €
PH +	766.46 €	919.75 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise ARMOR NETTOYAGE pour un montant de 495.00 € H.T. (594.00 € T.T.C).

⇒ **2020-09-57 – Vitré Communauté – désignation d'un délégué pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts qui prévoit qu'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être instituée dans chaque établissement public de coopération Intercommunale à fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que cette Commission, présidée de droit par le Président de l'EPCI, est composée de dix commissaires titulaires et autant de suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, à partir d'une liste de contribuables ;

Considérant que cette liste doit être obligatoirement dressée par le Conseil Communautaires en nombre double (soit 40 personnes), sur proposition des Communes, dans un délai de deux mois suivant son installation ;

Considérant le rôle consultatif mais essentiel de cette CIID, dans le cadre notamment de la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels et industriels (secteurs, tarifs et coefficients de localisation) ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Propose la désignation de M. FAUVEL Marc, Maire de Saint-Jean-Sur-Vilaine pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.**

⇒ 2020-09-58 – Choix du nouveau logo de la Commune

M. LEBRETON David, Adjoint au Maire, expose qu'un travail de réflexion sur le renouvellement du logo de la Commune et sur la création d'une identité visuelle a été réalisé par l'agence BLUE 2i de Chateaubourg.

La Collectivité a souhaité un logo pour être identifié comme une Commune dynamique et moderne avec un logo aéré et un graphisme moderne avec des couleurs contrastées et des formes abstraites faisant un clin d'œil à la Vilaine et aux initiales de la Commune :



Le montant de cette prestation effectuée par BLUE 2i s'élève à 750.00 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Adopte le nouveau logo présenté et accepte le devis,**
- ⇒ Autorise à le déployer sur les supports de communication de la Commune.**

⇒ 2020-09-59 – Réfection du pignon Ouest de la Mairie

Mr Le Maire fait savoir que des travaux de réfection sur le pignon Ouest de la Mairie vont être nécessaires concernant le bardage en zinc et présente le devis de l'entreprise GODELOUP de Pocé-les Bois :

**GODELOUP DROUYÉ**

3 rue Jean Bordais
35500 POCE LES BOIS
Tél : 0624430163 / 0618838377 - Fax : - email : sarl.godeloupdrouye@orange.fr
Secrétariat Comptabilité : 0603293045 - QUALIBAT R.G.E N°122907

D E V I S	
Edité à POCE LES BOIS, le 09 mars 2020	
Référence : 20190217 Conçu le : 24/10/19	MAIRIE Place Grand Cour 35220 SAINT JEAN SUR VILAINE
Objet du devis	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Mise en place d'un échafaudage.	U	1,00	200,00	200,00
2	Dépose du bardage et évacuation des gravats.	M2	11,87	10,00	118,70
3	Reprise du tringlage.	M2	11,87	13,00	154,31
4	Fourniture et pose d'un bardage en zinc Quartz posé à joint debout sur volige de 18mm.		11,87	98,00	1 163,26

Total H.T.	1 636,27
Total T.V.A. 20,00 %	327,25
Total T.T.C.	1 963,52
Net à payer (Euro)	1 963,52

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise GODELOUP pour un montant de 1 636.27 € H.T. (1 963.52 € T.T.C.).

⇒ **2020-09-60 – Vente de la maison 9, rue Saint-Laurent : modification de la délibération 2020-06-53 prise lors de la séance du 29/06/2020.**

Annule et remplace la délibération 2020-06-53 du 29/06/2020

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une proposition a été reçue concernant la vente d'un bien appartenant à la Commune situé 9, rue Saint-Laurent cadastré section A parcelles N° 385 et 1433.

La vente est proposée au prix de 140 000.00 € avec commission d'agence de 5 000.00 € à la charge de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition pour un montant de 140 000.00 € avec commission d'agence de 5 000.00 € à charge de la Commune et autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente chez Maître NICOLAZO de Servon-Sur-Vilaine.

⇒ **2 D.I.A.**

La Commune a été saisie de 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- ➔ Un bien situé **1, rue de Rennes**, cadastré Section **A n° 424** d'une superficie totale de **300 m²**.
- ➔ Un bien situé **6, Rue Éric Tabarly**, cadastré Section **A n° 1837** d'une superficie totale de **503 m²**.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Dans le cadre du projet de contournement de Chateaubourg, le bureau d'études ALYCE est en charge d'une réalisation d'enquête de circulation qui comportera 2 volets :

* Comptages automatique des véhicules.

* Enquête par questionnaire auprès des usagers (*questionnaire très court : 40 secondes environs*).

Les véhicules seront stoppés à l'aide d'un feu de chantier.

Lieu de l'enquête : RD 857 avant le rond-point en direction de Châteaubourg.

Date : le 08 septembre de 6h30 à 19h00.

⇒ Présentation du projet du terrain multisports :

Un groupe de travail va se réunir le 14 septembre 2020 à 20h30 pour continuer à travailler et avancer sur le projet.

Prochain Conseil Municipal
le lundi 28 septembre 2020 à 20h30